

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 16 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 10 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize janvier, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. GALLET, C. BIOLAY, J-O. RABOT, G. MASRARI, J. DIZERENS, A. BOUSSER, J. DAZIN, V. KRYK, M. GRENIER, P. GUINOT, Y. DUMAS, M. LAPTEVA, D. GANNE, O. GUICHARD, H. GRANGE, R. OTZENBERGER, A. NEUSSER,

Absent : C. TOWNSEND,

Absents excusés: M. CHALENDAR, J-M. PALINIEWICZ, M. FOURNIER, Michèle GALLET,

Procurations: J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, M. CHALENDAR à H. GRANGE, M. FOURNIER à W. DELAVENNE, Michèle GALLET à M. GALLET,

Secrétaire de séance : O. GUICHARD,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative.

7. Marchés publics – Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'aménagement du Parc des Hérissons

Le marché de mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du Parc des Hérissons a été validé en Conseil municipal le 28 mars 2022 et attribué à l'Atelier LNJ.

Conformément à la loi MOP, la rémunération du maître d'œuvre sera définitive après acceptation par la commune d'Ornex de la phase d'avant-projet définitif (AVP). La rémunération définitive du maître d'œuvre sera alors fixée par avenant, lequel modifiera le montant estimé des travaux.

L'estimation de l'AVP, validé par le comité de pilotage, est de 604 000,00€ HT, soit + 154 000,00€ HT par rapport au marché initial.

Le pourcentage de rémunération proposé par le maître d'œuvre est de 4,50 %.

Ainsi, le montant de l'avenant n°1 s'élève à 6 920,00€ HT soit 8 304,00€ TTC et la rémunération définitive est de 27 180,00€ HT soit 32 616,00€ TTC.

Vu l'avis de la commission MAPA réunie le 9 janvier 2023 qui s'est prononcée favorablement à la signature de cet avenant,

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **APPROUVE** la proposition d'avenant modifiant le montant estimé des travaux et fixant la rémunération définitive du maître d'œuvre à 27 180,00€ HT soit 32 616,00€ TTC.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant en plus-value du marché de mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Parc des Hérissons.



Le secrétaire de séance,
O. GUICHARD

Fait à Ornex, le 20 janvier 2023

Le Maire,
J-F. OBEZ

Jean-François OBEZ

Certifié exécutoire le : 20 janvier 2023
Affiché le : 20 janvier 2023